

Année 2020-2021

# Inscription aux transports scolaires

Nouvelle inscription, renouvellement...

Retrouvez toutes les informations sur : [aleop.paysdelaloire.fr/rentree-2020](http://aleop.paysdelaloire.fr/rentree-2020)



Année scolaire  
**2020**  
-  
**2021**

**Aleop** Région  
PAYS  
de la  
LOIRE

[aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr)

Pour bénéficier du transport scolaire à la rentrée, l'inscription est obligatoire, que votre enfant circule en train TER ou en car.

Les inscriptions sont ouvertes du 11 mai au 15 juillet 2020.

## PREMIÈRE INSCRIPTION AU RÉSEAU ALÉOP

L'inscription s'effectue sur le site [aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr). Elle vous offre la possibilité d'accéder à « un espace famille » en ligne pour suivre les inscriptions de tous vos enfants et l'avancée de votre dossier.

### 1. Avant de commencer, munissez-vous :

- d'une adresse e-mail valide,
- d'une photo d'identité numérisée,
- d'un relevé d'identité bancaire (RIB) si vous souhaitez régler par prélèvement bancaire en 3 fois.

### 2. Pour vous inscrire, rendez-vous à partir du 11 mai sur : [aleop.paysdelaloire.fr](http://aleop.paysdelaloire.fr)

- Cliquez sur : abonnement en ligne.
- Renseignez le formulaire et laissez-vous guider.
- A la fin de votre saisie, choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.
- Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

La carte de transport scolaire de votre enfant vous sera adressée fin août 2020 directement à votre domicile.

## VOTRE ENFANT EST DÉJÀ INSCRIT

Pour renouveler l'inscription de votre/vos enfants, rendez-vous à partir du 11 mai sur votre compte transport Aléop :

- Cliquez sur : renouvellement.
- Vérifiez et mettez à jour les informations concernant votre enfant.
- Choisissez votre mode de paiement : carte bancaire, prélèvement automatique en 3 fois ou autre.
- Une fois les données renseignées et l'opération validée, vous recevrez un courriel de confirmation.

### > Votre enfant utilise le train TER ou un car de ligne régulière :



Sa carte de transport vous sera adressée fin août 2020 directement à votre domicile.

### > Votre enfant voyage en car scolaire :



Sa carte de transport reste la même et est à conserver. Elle sera rechargée à distance lors du renouvellement en ligne de l'inscription de votre enfant.